

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

En exercice	15
Présents	10 puis 11
Votants	13 puis 15
Visa sous-préfecture le :	
Affiché le :	

L'an deux mil vingt-et-un, le 24 mars, à 20 h 45 mn, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel COLLET, Maire de Guibeville.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Stéphanie BAC, Martine BERTINOT, Valérie LELU-DARPEIX, Gaëlle NEDELEC et Messieurs Christian BROUSSET, Michel COLLET, Emile DELAG, Yoann DOUCANE, Rémi GRANELLI, Bernard LEPARQ, Thierry RATONI.

Etaient représentés :

Madame Muriel CANTIN représentée par Madame Valérie LELU-DARPEIX

Madame Lucie DURAND représentée par Monsieur Emile DELAG

Marc BAREZ représenté par Monsieur Michel COLLET

Monsieur Bernard LAJOURNADE représenté par Monsieur Thierry RATONI.

Secrétaire de Séance : Monsieur Yoann DOUCANE

ORDRE DU JOUR

Lecture des décisions prises depuis le précédent conseil,

Approbation du dernier Compte-Rendu,

- 1- Vote du Compte Administratif 2020,
- 2- Vote du Compte de Gestion 2020,
- 3- Affectation du résultat 2020,
- 4- Vote des 4 taxes,
- 5- Vote du Budget Primitif 2021,
- 6- Subvention CCAS,
- 7- Subvention Caisse des Ecoles,
- 8- Subvention aux Associations,

Divers.

Informations liées au Conseil du 24 mars 2021 :

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Yoann DOUCANE est désigné à l'unanimité.

Aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2021. À l'unanimité, les membres du conseil décident d'ajouter ce point qui sera délibéré en fin de séance.

Compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

N°1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian BROUSSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire présente en détail les résultats du Compte Administratif 2020 de la commune,

Section de Fonctionnement

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	170 253,95 €
012 – Charges de personnel	475 381,51 €
65 – Autres charges de gestion courante	130 562,05 €
66 – Charges financières	244,68 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
Total des dépenses	<u>776 442,19 €</u>

Recettes :

013 – Atténuation de charges	5 373,27 €
70 – Produits des services	76 097,07 €
73 – Impôts et taxes	652 818,28 €
74 – Dotation et subvention	11 078,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	28 394,19 €
77 – Produits exceptionnels	<u>14 708,12 €</u>
Total des recettes	<u>788 468,93 €</u>

Excédent de fonctionnement	12 026,74 €
Excédent antérieur	390 417,15 €
Virement à l'investissement 2021	<u>-40 000,00 €</u>
Total de l'excédent	<u>362 443,89 €</u>

Section d'Investissement

Dépenses :

10 – Dotations fonds divers	0 €
13 – Subvention d'investissement	0 €
16 – Remboursements d'emprunts	18 750,00 €
20 – Immobilisation incorporelles	2 775,60 €
21 – Immobilisations corporelles	41 299,42 €
23 – Immobilisations en cours	<u>374 309,98 €</u>
Total des dépenses	<u>437 135,00 €</u>

Recettes :

10 – Dotation fond divers	11 618,99 €
13 – Subvention d'investissement	0 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0 €
1068 –Excédent de fonctionnement	<u>38 750,00 €</u>
Total des recettes	50 368,99 €

Excédent 2020	-386 766,01 €
Excédent antérieur reporté	<u>1 757 037,12 €</u>
Total excédent global	1 370 271.11 €

Après avoir répondu aux différentes questions, Monsieur le Maire quitte la séance, laissant le Conseil Municipal procéder au vote sous la présidence de Monsieur Leparq, doyen de l'Assemblée.

APRES DÉLIBÉRATION

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 de la commune comme exposé par Monsieur le Maire.

N°2 – COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian BROUSSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire présente en détail les résultats du Compte de Gestion 2020 du comptable de la commune,

Après avoir fait constater que les comptes du comptable de la commune présentés dans le compte de gestion, sont identiques à ceux tracés dans le compte administratif 2020 de l'ordonnateur

APRES DÉLIBÉRATION

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal et lui en donne acte.

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 du Trésorier, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	170 253,95 €
012 – Charges de personnel	475 381,51 €
65 – Autres charges de gestion courante	130 562,05 €
66 – Charges financières	244,68 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
Total des dépenses	<u>776 442,19 €</u>

Recettes :

013 – Atténuation de charges	5 373,27 €
70 – Produits des services	76 097,07 €
73 – Impôts et taxes	652 818,28 €
74 – Dotation et subvention	11 078,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	28 394,19 €
77 – Produits exceptionnels	14 708,12 €
Total des recettes	<u>788 468,93 €</u>

Excédent de fonctionnement	12 026,74 €
Excédent antérieur	390 417,15 €
Virement à l'investissement 2021	<u>-40 000,00 €</u>
Total de l'excédent	362 443,89 €

Section d'Investissement

Dépenses :

10 – Dotations fonds divers	0 €
13 – Subvention d'investissement	0 €
16 – Remboursements d'emprunts	18 750,00 €

20 – Immobilisation incorporelles	2 775,60 €
21 – Immobilisations corporelles	41 299,42 €
23 – Immobilisations en cours	<u>374 309,98 €</u>
Total des dépenses	437 135,00 €

Recettes :

10 – Dotation fond divers	11 618,99 €
13 – Subvention d'investissement	0 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0 €
1068 –Excédent de fonctionnement	<u>38 750,00 €</u>
Total des recettes	50 368,99 €

Excédent 2020	-386 766,01 €
Excédent antérieur reporté	<u>1 757 037,12 €</u>
Total excédent global	1 370 271.11 €

N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Christian BROUSSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT les résultats excédentaires de l'exercice 2020 constatés et approuvés dans le compte administratif de la commune,

CONSIDÉRANT la volonté municipale, de virer à la section d'investissement du budget primitif 2021 de la commune la somme de 40 000 €,

Sur la proposition de la Commission Finances,

APRES DELIBERATION

DÉCIDE, à l'unanimité, de verser au Compte 1068 des recettes d'investissement du budget primitif 2021 de la commune la somme de 40 000€.

N°4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Rapporteur : Christian BROUSSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT les besoins budgétaires de la commune estimés au titre de l'année 2021, dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition applicables aux taxes locales,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION

DÉCIDE, à l'unanimité, d'acter les taux d'imposition des taxes locales, comme suit :

- Taxe sur le Foncier bâti 35,79 %*
- Taxe sur le Foncier non bâti 40 %

* nouveau taux intégrant le taux départemental de la taxe TFB égal à 16,37%.

N°5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian BROUSSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les propositions budgétaires 2021 présentées par Monsieur le Maire,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 arrêtés et approuvés dans le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 de la commune équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	502 135,00 €
012 – Charges de personnel	516 800,00 €
022 – Dépenses imprévues	4 981,03 €
023 – Virement à l'investissement	40 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	134 030,61 €
66 – Charges financières	750,00 €
67 – Charges exceptionnelles	<u>2 000,00 €</u>
Total des dépenses	1 200 696,64 €

Recettes :

002 – Excédent antérieur	402 443,89 €
70 – Produits des services	80 000,00 €
73 – Impôts et taxes	695 252,75 €
74 – Dotation et subvention	8 500,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	14 400,00 €
77 – Produits exceptionnels	<u>100,00 €</u>
Total des recettes	1 200 696,64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 – Remboursements d'emprunts	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	35 386,00 €
23 – Immobilisation en cours	<u>2 548 847,46 €</u>
Total des dépenses	2 587 233,46 €

Recettes :

001 – Excédent antérieur	1 370 271,11 €
10 – Dotation fonds divers	55 962,35 €
13 – Subventions d'investissement	111 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	<u>1 050 000,00 €</u>
Total des recettes	2 587 233,46 €

N°6 – Versement de Subvention pour l'année 2021 au CCAS.

Rapporteur : Christian BROUSSET

Le Maire,

CONSIDÉRANT les besoins formulés par le CCAS au titre de l'exercice 2021,

SUR la proposition de la Commission Communale des Finances,

APRÈS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association suivante comme suit :

	<u>2021</u>
CCAS	1 157,12€

N°7 – Versement de Subvention pour l'année 2021 à la Caisse des Écoles.

Rapporteur : Christian BROUSSET

Le Maire,

CONSIDÉRANT les besoins formulés par la Caisse des Écoles au titre de l'exercice 2021,

SUR la proposition de la Commission Communale des Finances,

APRÈS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association suivante comme suit :

	<u>2021</u>
CDE	74 023,49€

N°8 – Demande de Subvention pour l'année 2021.

Rapporteur : Christian BROUSSET

Le Maire,

CONSIDÉRANT la demande formulée par certaines associations locales en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021,

SUR la proposition de la Commission Communale des Finances,

APRES DELIBERATION

DECIDE à l'unanimité d'attribuer des subventions aux associations suivantes comme suit :

	<u>2021</u>
GYMAGUIB	1600€
COMIFET	4 000 € 239€ (exceptionnel Stylos) Soit un total de 4 239€
Amicale secrétaires mairie	100€
Union Nat. Combattants	300€
Les jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Essonne	350€

N°9 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – PROGRAMMATION 2021 – changement des luminaires type néon par des LED pour l'école et la mairie.

Rapporteur : Michel COLLET

M. le Maire expose que la Commune de Guibeville est éligible aux subventions étatiques de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Il indique qu'il apparaît souhaitable, voire nécessaire, de procéder à des changements de luminaires, à savoir :

- ✓ Le changement de luminaire type Néon par des LED au sein de la mairie pour un montant estimé à 2872,42 € H.T.
- ✓ Le changement de luminaire type Néon par des LED au sein de l'école pour un montant estimé à 10 769,34 € H.T.

M. le Maire propose de solliciter l'attribution de cette dotation et précise que le montant de la subvention pourrait s'élever entre 20 et 50 % du coût total des travaux estimé à environ 13 641,76 € H.T., la Commune devant toutefois en autofinancer au moins 20%.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de changer les luminaires afin de pouvoir réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

APRES DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le programme d'investissement éligible à la D.S.I.L. au titre de l'exercice 2021 du dossier susmentionné.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la D.S.I.L.,

PREND ACTE du financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit :

Coût	D.S.I.L. 50 %	Autofinancement 50%
13 641,76 € H.T	6 820,88 € H.T	6 820,88 € H.T

PREND ACTE de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ces travaux programmés en 2021/2022.

DIT que la dépense et la recette seront inscrites au Budget Communal.

DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 28

Fait et délibéré à Guibeville,
Le 24 mars 2021
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel COLLET.

